

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

RIVIERE DU MOULIN DES MARAIS (Bras de la Sèvre)

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de MARANS (17230)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Barrage-écluse des Enfrenaux	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Barrage écluse des Enfrenaux mentionné sur le Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du barrage.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

